

NORMES DE PROMOTION ET D'ADMISSION

Mise à jour le 7 mai 2014

Année de développement au secondaire (ADS) :

- Pour les élèves arrivant du primaire sans avoir réussi leur bilan de 3^e cycle (6^{ème} année).
- Analyse cas par cas par les directions concernées.

Passage du premier au deuxième cycle du secondaire (sec.2 vers sec.3)

- Avoir réussi, au bilan de fin d'année, deux matières de base sur trois (mathématiques, français, anglais) **et** avoir obtenu au moins 20 unités parmi les autres matières.
- L'élève ayant une matière de base en échec, s'il ne s'inscrit pas aux cours d'été, aura une mesure de consolidation dans la matière échouée l'année suivante.
-

Au deuxième cycle (sec.3-4-5):

- La promotion se fait par matière avec note de passage à 60% entre chacune des années.

ACCÈS AUX MATHÉMATIQUES ET AUX SCIENCES

Mathématiques, sciences naturelles (MAT4S6) :

Avoir obtenu 70% et plus en mathématiques de la troisième secondaire ou sur recommandation de l'enseignant

Sciences de l'environnement (SCE-408) :

Avoir obtenu 70% et plus en sciences et technologies de la troisième secondaire ou sur recommandation de l'enseignant.

Chimie 504 et /ou Physique 504 :

Avoir réussi le cours de sciences SCE-408

ACCÈS AUX PROGRAMMES DE CONCENTRATION :

Arts plastiques, Basket-ball, Hockey, Musique, Soccer

Admission à l'entrée :

-Être sélectionné lors des tests d'admission

-Être promu au premier cycle du secondaire pour les élèves arrivant du primaire

OU

-Être en réussite dans chacune de ses matières pour les élèves du secondaire.

- Avoir un bon comportement

Maintien dans une concentration, une fois admis :

-Être en réussite dans chacune des matières prévues à son programme d'études et avoir un bon comportement

**NORMES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES
(DES)**

Les élèves doivent accumuler un minimum de 54 unités de 4e et 5e secondaire dont au moins 20 unités reconnues de la 5e secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5e secondaire (français)
- 4 unités de langue seconde de la 5e secondaire (anglais)
- 4 unités de mathématiques de la 4e secondaire
- 4 unités de sciences et technologies de la 4e secondaire
- 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire
- 2 unités d'arts de la 4e secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse **ou** d'éducation physique et à la santé de la 5e secondaire

Adaptation scolaire :

1) Regroupement de soutien adapté :

- Cheminement continu de scolarisation de 13 à 15 ans.

2) Regroupement de soutien adapté : Trouble de comportement (TC) :

- Les élèves sont classés selon leur dossier académique

3) Parcours axé sur la formation préparatoire au travail (FPT)

- Avoir 15 ans au 30 septembre

4) Regroupement de soutien adapté (Pacte/Défi)

Tous les dossiers de l'adaptation scolaire sont analysés à la pièce et toutes les décisions sont prises en considérant les notes, l'assiduité, le comportement et les besoins de l'élève

Projets particuliers :

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)

Offre la possibilité à l'élève qui a 15 ans au 30 septembre, de poursuivre sa formation générale du 1^{er} cycle (sec.1 et 2) en français, mathématiques et anglais, et de la jumeler à une formation pratique en milieu de travail. Elle est d'une durée de 1 an.